

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

En application des articles L.121-8-II, L.121-16 et suivants, R.121-8 et R.121-19 et suivants
du code de l'environnement

PROJET DE LIGNE DE TRAMWAY T9 ENTRE VAULX-EN-VELIN - LA SOIE ET CHARPENNES

1. OBJET DE LA CONCERTATION PREALABLE

Le projet de ligne de tramway T9 entre Vaulx-en-Velin - La Soie et Charpennes est inscrit au Plan de mandat 2021 - 2026 du SYTRAL, Autorité Organisatrice des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise. Par délibération n°21.008 du 8 février 2021, le Comité syndical du SYTRAL a approuvé les objectifs du projet, son programme prévisionnel et a également autorisé l'engagement de l'opération.

La nouvelle ligne traversera Vaulx-en-Velin (La Soie, les quartiers est, le centre-ville, le quartier du Mas du Taureau) puis Villeurbanne (Saint-Jean, Les Buers / Croix-Luizet / La Doua, Charpennes).

T9 offrira de nouvelles opportunités de desserte pour ces quartiers, proposant une alternative performante à la voiture pour diminuer le trafic routier, améliorer la qualité de l'air et accompagner les projets urbains. T9 sera accompagné d'aménagements cyclables tout le long de son tracé.

A l'horizon 2026, date de sa mise en service prévisionnelle, T9 parcourra de 11,5 à 11,7 km dont 8,8 à 9 km d'infrastructure nouvelle, sur laquelle 12 à 13 nouvelles stations seront créées.

2. CADRE DE LA CONCERTATION

Le SYTRAL a décidé de l'organisation d'une concertation préalable sous l'égide d'un garant, dans les conditions définies aux articles L.121-16 et suivants du code de l'environnement et a sollicité la désignation de celui-ci auprès de la CNDP. Les garants ont été désignés par la CNDP lors de la séance du 3 mars 2021 : Jean-Luc CAMPAGNE et Valérie DEJOUR.

Suite à la saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) par douze parlementaires, cette dernière a décidé par décision n°2021/51/TRAM T9 LYON/2 en date du 28 avril 2021 de l'organisation d'une concertation préalable conformément aux articles L.121-8-II et L.121-9 du Code de l'environnement. Les deux garants ont été confirmés dans leur mission.

Ils peuvent être contactés par mail : valerie.dejour@garant-cndp.fr, jean-luc.campagne@garant-cndp.fr ou par courrier postal libellé à leur nom, à l'adresse du SYTRAL : 21 boulevard Vivier Merle, 69003 Lyon.

La concertation préalable du public relative au projet de tramway T9 se déroulera du 23 août au 23 octobre 2021.

3. MODALITES DE LA CONCERTATION

Les modalités de la concertation préalable proposées par le SYTRAL à la CNDP et approuvées par celle-ci en date du 7 juillet 2021, conformément à l'article L.121-8-II du Code de l'environnement, comprennent :

- **Le dossier de concertation** présentant les objectifs et caractéristiques principales du projet sera consultable sur le site t9-sytral.fr et dans les lieux suivants, aux heures d'ouverture au public :

- **Hôtel de Métropole**, 20 rue du Lac, 69003 Lyon
- **Mairie centrale de Lyon**, Direction de la Mobilité urbaine, 198 avenue Jean Jaurès, 69007 Lyon
- **Siège du SYTRAL**, 21 boulevard Marius Vivier Merle, 69003 Lyon
- **Mairie du 6^e arrondissement de Lyon**, 58 rue de Sèze, 69006 Lyon
- **Mairie de Vaulx-en-Velin**, Place de la Nation, 69120 Vaulx-en-Velin
- **Annexe de la mairie de Vaulx-en-Velin**, 32 rue Alfred de Musset, 69120 Vaulx-en-Velin
- **Espace Info de Villeurbanne**, 3 avenue Aristide Briand, 69100 Villeurbanne
- **Maison des Services Publics**, 30 rue Saint Jean, 69100 Villeurbanne

- **Un registre** sera mis à disposition du public dans ces mêmes lieux pour recueillir les observations, avis et contributions du public.

- **Le site t9-sytral.fr dédié à la concertation du projet T9 sur la plateforme participative du SYTRAL** permettra au public de s'informer sur le projet, de télécharger les documents relatifs à la concertation, de déposer avis et contributions, de répondre à un questionnaire et de s'inscrire aux différentes rencontres de la concertation.

- **Des rencontres publiques** seront organisées par le SYTRAL, ouvertes à tous sur inscription dès le 23 août 2021 sur t9-sytral.fr :

- o Une soirée d'ouverture en ligne, mercredi 1^{er} septembre 2021 : le lien de connexion sera disponible sur t9-sytral.fr
- o Deux réunions publiques communales, ouvertes à tous sur inscription :
 - Lundi 20 septembre 2021 à Vaulx-en-Velin
 - Jeudi 23 septembre 2021 à Villeurbanne.

Les horaires des rencontres seront publiés prochainement sur le site t9-sytral.fr

- o Des ateliers de concertation, ouverts à tous sur inscription
- o Des stands mobiles sur l'espace public.

Ces modalités de concertation pourront évoluer en fonction du contexte sanitaire. Toutes les informations concernant l'organisation de ces événements seront disponibles sur le site Internet t9-sytral.fr.

4. SUITES DE LA CONCERTATION PREALABLE

À l'issue de la concertation préalable, dans un délai d'1 mois, les garants transmettront leur bilan et recommandations au SYTRAL qui le publiera sans délai sur son site internet (Art. R.121-23 du Code de l'environnement). Le bilan des garants sera joint au dossier d'enquête publique. Le bilan sera également publié sur le site de la CNDP.

À compter de la publication du bilan des garants, le SYTRAL disposera de deux mois pour publier sur son site internet le dossier explicitant les enseignements de la concertation, qui répondra également au bilan et recommandations des garants.